

A2B DISTRI
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Avenue St Jean
47440 CASSENEUIL
953 388 451 RCS AGEN

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix-huit décembre,
A seize heures,

Monsieur Bastien AMAN,

Propriétaire de la totalité des 800 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société
A2B DISTRI,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

Après avoir exposé :

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social d'une somme de 89 600 euros, par incorporation de réserves, pour le porter de 8 000 à 97 600 euros à libérer en numéraire, par élévation de la valeur nominale des parts existantes de 10 euros à 122 euros ;
- Agrément de tiers en qualité de nouveaux associés ;
- Augmentation du capital social de 34 282 euros pour le porter de 97 600 euros à 131 882 euros par création de 281 parts nouvelles de 122 euros chacune, assortie d'une prime d'émission de 95 euros, soit d'une prime d'émission totale de 26 695 euros, à libérer en numéraire ;
- Modification des articles 6 et 7 des statuts sous réserve et à compter de la réalisation des augmentations de capital susvisées ;
- Modification de l'article 5 des statuts sous réserve et à compter de la réalisation des augmentations de capital susvisées ;
- Refonte des statuts sous réserve et à compter de la réalisation des augmentations de capital susvisées ;
- Autorisation d'acquisition du fonds de commerce sis à CASSENEUIL (47440) Avenue St Jean; Pouvoirs ;
- Résiliation amiable de la location-gérance consentie par la société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE portant sur le fonds de commerce de supermarché sis à CASSENEUIL (47440) Avenue St Jean, sous l'enseigne « Carrefour Express » sous réserve et à compter de l'acquisition du fonds de commerce précité ;
- Résiliation amiable des contrats de franchise et d'approvisionnement liés à l'exploitation en location-gérance dudit fonds de commerce sous l'enseigne « Carrefour Express » sous réserve et à compter de la réalisation de la location-gérance ;

- Signature d'un nouveau contrat de franchise « Carrefour Express » avec la société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE sous réserve et à compter de l'acquisition du fonds de commerce précité ; Pouvoirs ;
- Signature d'un nouveau contrat d'approvisionnement avec la société C.S.F. sous réserve et à compter de l'acquisition du fonds de commerce précité ; Pouvoirs ;
- Autorisation du nantissement du fonds de commerce sis à CASSENEUIL (47440) Avenue St Jean, au profit de la société C.S.F. sous réserve et à compter de l'acquisition du fonds de commerce précité ; Pouvoirs ;
- Autorisation d'emprunt ; Pouvoirs ;
- Autorisation du nantissement du fonds de commerce sis à CASSENEUIL (47440) Avenue St Jean, au profit de la banque prêteuse, sous réserve de son acquisition ; Pouvoirs ;
- Modification de l'objet social sous réserve et à compter de l'acquisition du fonds de commerce sis à CASSENEUIL (47440) Avenue St Jean ; modification corrélative de l'article 2 des statuts ;
- Insertion d'un préambule et modification des articles 15 et 32 des statuts sous réserve et à compter de l'acquisition du fonds de commerce sis à CASSENEUIL (47440) Avenue St Jean ;
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

(...)

SIXIEME DECISION

Sous réserve et à compter de la réalisation des augmentations de capital susvisées, l'Associé Unique décide de réduire la durée de la société à 30 années au lieu de 99 années et, en conséquence, de modifier l'article 5 des statuts dont la rédaction sera désormais la suivante :

« ARTICLE 5 – DUREE

*La durée de la Société est fixée à **trente (30) années** à compter de la date d'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de dissolution anticipée et de prorogation prévus aux présents statuts. »*

(...)

DIX-HUITIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs à la **COMPAGNIE FIDUCIAIRE, sise à CENON (33150) 1 Allée Elsa Triolet, représentée par Pierre PASSOUKA et/ou à la société LEGAL2DIGITAL, Groupement d'Intérêt Economique, dont le siège social est à PARIS (75015), 3 rue de Pondichéry, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 979 867 298,** avec faculté d'agir ensemble ou séparément, ou au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**CERTIFIE CONFORME
LE GERANT
Bastien AMAN**

Signé par :

265AEC14E19448D...